



## ACTION 13 → RÉDUIRE L'EXPOSITION DE LA POPULATION AUX POLLENS ALLERGISANTS

• Lien PNSE : actions 8 et 11

### ◇ Objectifs

Consolider et valoriser les nombreuses initiatives prises sur le territoire régional pour réduire l'exposition de la population aux pollens allergisants, et notamment aux pollens de l'ambroisie.

### ○ Description

L'action s'inscrit résolument dans le prolongement du plan régional santé-environnement de seconde génération qui a impulsé avec force la prise en charge des risques polliniques. Elle vise notamment à consolider le dispositif de surveillance ainsi que les réseaux territoriaux dédiés à la lutte contre l'ambroisie.

### ◇ Pilotage

ARS

### □ Motivation de l'action

La région Auvergne-Rhône-Alpes est concernée par une large gamme d'émetteurs de pollens allergisants. Elle est la plus touchée de France par l'ambroisie. L'état des lieux régional de la santé et de l'environnement illustre précisément la distribution locale du risque allergique d'exposition aux pollens (RAEP) de graminées, de bouleau et d'ambroisie.

La surveillance des pollens conduite dans notre région conjointement par le RNSA et ATMO Auvergne-Rhône-Alpes permet d'informer les personnes allergiques de la progression des taxons auxquelles elles sont sensibles, afin qu'elles puissent s'en protéger. À partir des données de surveillance produites par les capteurs locaux, le RNSA élabore un bulletin allergo-pollinique et diffuse des alertes polliniques personnalisées via une application pour smartphone.

L'état des lieux situe aussi les territoires infestés par l'ambrosie et rappelle que la prévalence individuelle de l'allergie au pollen de cette plante a évolué au cours des 10 dernières années, de 11% à 21% dans les zones les plus touchées. Les coûts pour le système de santé, de la seule ambrosie sur l'ex-région Rhône-Alpes (consultations, médicaments, arrêts de travail, désensibilisation, etc.) sont estimés entre 9 à 20 millions d'euros par an.

Le PRSE2 Rhône-Alpes a par ailleurs initié plusieurs actions pour réduire l'exposition de la population à l'ambrosie, en organisant la lutte contre la plante avec une implication de l'ensemble des acteurs du territoire :

- mesure et cartographie des expositions aux pollens,
- progression des connaissances des effets sur la santé,
- amélioration des compétences permettant de connaître et reconnaître la plante,
- mobilisation des opérateurs par la constitution d'un réseau de référents de terrain,
- développement des outils de gestion de la plante.

L'ARS et le conseil régional ont aussi soutenu le développement d'une plateforme qui permet à quiconque de signaler, via une application mobile, la localisation de plans repérés aux référents territoriaux qui en assurent la gestion.

## MESURE ①

### Maintenir la surveillance générale de la concentration des pollens dans l'air et le dispositif d'information des personnes sensibles :

- Pérennisation d'un réseau de mesures aptes informer les habitants de l'évolution de la concentration en pollens dans l'air sur l'ensemble du territoire régional.

## MESURE ②

### Poursuivre la lutte contre l'ambrosie engagée dans les plans précédents :

- Renforcement et coordination de la communication sur les réalisations porteuses d'exemplarité en matière de lutte contre l'ambrosie.

- Soutien et promotion des actions mises en œuvre sur le territoire, notamment :

- journée de l'ambrosie,
- campagnes d'arrachage,
- Initiatives des agglomérations villes et villages, plateforme de signalements,
- surveillance des pollens d'ambrosie,
- nouvelles techniques de gestion (ex. fauchage au-dessus des pousses de soja).

- Sensibilisation du grand public à la reconnaissance de la plante et à la lutte.

- Développement, animation et accompagnement du réseau territorial de gestion de l'ambrosie.

- Poursuite de la recherche d'appuis sectoriels (professionnels de santé, filières agricoles...).

- Pour le domaine des travaux publics, proposition aux maîtres d'ouvrage d'un guide permettant d'intégrer la lutte contre l'ambrosie dans le processus de labellisation des chantiers.

## Partenaires

- ▷ FREDON
- ▷ RNSA, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, services de l'État, Observatoire national de l'Ambrosie, conservatoire botanique national, conseil régional, collectivités territoriales, gestionnaires des voies de transport, professionnels du milieu agricole, associations environnementales, associations de protection des malades, Assurance maladie.

## Publics cibles

- ▷ Les habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes reconnus allergiques aux pollens ou en devenir